

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 42 fr; Six mois, 23 fr; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr; Six mois, 27 fr; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grand-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lallier-Bullier et Co, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. Pannou et Fils, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 28, 8 13, 10 22, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 10 40, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

**AVIS**  
A dater du mercredi 1<sup>er</sup> juillet prochain, le Bureau de la Perception, qui était rue de l'Union, est transféré Grande-Rue, n° 11, au fond de la deuxième cour. 6349

ROUBAIX, 28 JUIN 1874

### BULLETIN DU JOUR

La commission de décentralisation s'est réunie hier. Elle a examiné l'amendement de M. Raudot ainsi conçu: « Tout électeur marié ou veuf avec enfant, aura double suffrage. » On se rappelle que cet amendement, présenté lors de la 2<sup>me</sup> délibération, a obtenu 303 suffrages. C'était là un très beau chiffre et qui imposait à M. Raudot le devoir de ne pas abandonner sa proposition. L'honorable député de L'Yonne est donc venu défendre son projet devant la commission, et celle-ci, rendant hommage à l'esprit qui l'a inspiré, s'est prononcée en faveur de l'amendement. Nous ne saurions trop applaudir à une décision aussi judicieuse et nous formons le vœu que l'Assemblée montre la même sagesse que la commission. L'amendement de M. Raudot, s'il était adopté, aurait en effet pour résultat de rétablir l'autorité du père de famille et de donner aux intérêts conservateurs la plus solide des garanties. Reforme la famille est le plus sûr moyen de reformer la société.

Les journaux ont fait grand bruit d'un discours prononcé dans le sein de la Commission des lois constitutionnelles par M. de Tarteron en faveur de la monarchie; mais ce que l'on n'a pas dit et ce qui a une certaine importance, c'est qu'à la séance suivante et à l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. de Tarteron a déclaré que, dans son esprit, l'opinion qu'il avait exprimée se conciliait parfaitement avec le respect absolu de la loi du 20 novembre.

On remarquera que cette profession de foi concorde avec les déclarations faites à plusieurs reprises par les membres de la droite qui font partie de la Commission, par deux anciens ministres, MM. de Larcy et Depeyre, et enfin par M. Lucien Brun lui-même qui, dans une lettre adressée quelques jours avant la rentrée au journal l'Union, plaçait au-dessus de toute discussion la durée des pouvoirs du Maréchal.

### Fournitures et politique

Le sieur Ferrand, ex-fournisseur du gouvernement du 4 septembre, l'un des fondateurs de la République française, vient d'être condamné par la cour d'appel de Paris pour détournement de fonds appartenant à l'Etat. En première instance, le sieur Ferrand avait été condamné à trois ans de prison, à l'amende et à 109,453 fr. de restitution à l'Etat. La cour a maintenu contre Ferrand la prison et l'amende, mais elle a porté

à 283,000 fr. la somme que ce condamné doit restituer. En outre, elle l'a déclaré solidaire des restitutions que doivent faire d'autres fournisseurs compris dans ce même procès: 35,371 fr. par la veuve Lebarrayer, 72,383 par Lemoine, 60,000 fr. par Delaville; plus aux intérêts des sommes déterminées; plus, à une part des dépens.

Emprisonnement, amende, restitution, dépens. L'œuvre de justice est complète, et la conscience publique y applaudira. Pendant que la France était frappée des plus graves revers militaires, à un moment où tout le monde aurait juré qu'une révolution serait impossible tant elle serait odieuse et criminelle devant l'ennemi, il surgit tout à coup un groupe d'hommes dont le cri de: Vive la République! répondit au cri de victoire des Allemands!

Le triomphe de ceux-ci décida le succès des autres, et la double invasion s'accomplit à la fois. La République du 4 septembre et les armées allemandes se répandaient sur le pays consterné. La curée fut âpre et rapide. Chacun arracha un lambeau; les hommes à casques pointus brûlèrent des maisons et enlevèrent matelas et pendules, mais du moins ils se battaient et se faisaient tuer.

Les gouvernants du 4 septembre ne se battaient pas, ne se faisaient pas tuer, mais ils maniaient des millions; ils envoyaient à la mort des hommes mal armés, mal vêtus, mal nourris, tandis qu'eux-mêmes se prélassaient dans les fonctions de toutes les sortes. On vit même des municipalités rouges, violant la loi, s'attribuer des indemnités, des appointements. Tous ces gens-là disputaient aux Prussiens l'argent de la France.

Pourtant, derrière ce premier ban de républicains officiels et rongeurs le budget, il arriva une seconde légion: celle des fournisseurs véreux qui vendaient les semelles de carton, les étoffes illusives, les fusils ne partant pas, ou qui détournaient les fonds du Trésor. La République ne pouvait pas avoir des panaches, des galons, des écharpes, des épaulettes pour tout le monde; mais elle offrit les fournitures aux amis du second degré. On sait à quelle catégorie appartient le sieur Emile Ferrand, dont la cour d'appel de Paris vient de régler les comptes et de récompenser les opérations trop savantes.

Ajoutons que le sieur Emile Ferrand n'était point dépourvu de certaines qualités. D'abord, il était prévoyant, et, comme le doux ténor de la Dame Blanche, « il a acheté un château sur ses économies. » En second lieu, il n'est point ingrat. Se souvenant qu'il devait sa fortune à cette bonne république du 4 septembre qui l'avait pris pour fournisseur, il a voulu contribuer à perpétuer en France un régime à la faveur duquel on s'arrondit si bien, et il s'est inscrit — pour 7,000 fr. — parmi les fondateurs de la République française. Argent volé! dira-t-on; c'est possible; mais ce scrupule n'intéresse que ceux

qui ont reçu cet argent. Le garderont-ils? Le rendront-ils à l'Etat? La question est délicate. Jusqu'ici, personne n'a appris qu'on ait parlé de le restituer.

Le condamné Emile Ferrand a eu déjà une humiliation à laquelle il a dû être sensible. Il a lu dans ce même journal, dans cette République française dont il est l'un des fondateurs — 7,000 fr. — des explications très minutieuses destinées à lui faire entendre qu'on ne ne le connaît plus. Nescio eos! Il a vu expliquer que M. Gambetta est allé à 20 lieues de Lesneval en voyageant vers Brest, mais jamais à Lesneval; or, Lesneval, c'est ce château que le sieur Ferrand a acheté « de ses économies. »

Renié par ceux qui l'ont protégé, abandonné par la feuille radicale où il a versé de l'argent mal acquis, méconnu par ses amis du 4 septembre, condamné par les juges, ce sieur Ferrand se qu'il a mérité.

Mais nous espérons qu'il restera fidèle à ses souvenirs du 4 septembre et à cette République sous laquelle on a pu expédier de si grasses affaires. Le sieur Ferrand est bien l'homme de cette époque où l'on a vu certaines gens s'arrondir, s'enrichir, s'enivrer de pouvoir et de folies, tandis que la nation épuisée, ensanglantée, accablée, se débattait sous le poids des régiments allemands.

Ah! c'était un bon temps pour les républicains du 4 septembre, pour les Prussiens et pour les fournisseurs! Dieu nous préserve de le voir jamais revenir!

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 27 juin 1874.

Le télégraphe vous aura fait connaître pour quel motif je n'ai pu vous expédier hier ma correspondance. Il paraît que le gouvernement est à la recherche de certaines correspondances occultes, imprimées ou autographiées, qui seraient adressées, soit sous bande, soit sous enveloppes, à des particuliers, pour lui et de la propagande bonapartiste ou radicale. Il m'a été dit que des auteurs de ces correspondances seraient prêts à me les faire aussi de paucilles correspondances traitant de matières politiques; la justice a voulu s'assurer de l'exactitude de ces déclarations. Or, il est absolument faux que je fasse, en dehors de mes lettres adressées aux journaux des départements et publiées par eux, aucune autre correspondance destinée à une propagande quelconque. La justice ne tardera pas à se convaincre qu'elle a été complètement trompée.

La pluie qui tombe en abondance pourrait bien faire contremander la revue de demain, car un certain nombre de divisions seront obligées de camper pendant la nuit; cet ajournement de la revue couperait court aux bruits répandus au sujet de manifestations impérialistes qui seraient organisées sur le passage des troupes. Je doute fort que les bonapartistes aient pu songer, à une telle imprudence, qui leur coûterait cher.

Le Rappel, qui a reparu, ce matin, attaqué très vivement le septennat, présenté par la feuille radicale comme un gouvernement condamné à mort. Le Rappel semble beaucoup compter sur la nécessité de la dissolution par suite de l'impuissance des partis, dans l'Assemblée, à constituer aucun gouvernement.

M. Callet, député de la Loire, doit déposer prochainement un rapport sur les opérations militaires et les marchés du gouvernement du 4 septembre; on dit que ce rapport contiendra de nouvelles et très graves révélations.

P. S. — On répand, ce soir, le bruit de la démission de M. Magne, par suite du rejet de ses plans financiers au sein de la commission du budget; cette nouvelle est peut-être prématurée.

DE SAINT-CHÉRON.

### Les perquisitions judiciaires

Il résulte d'une lettre adressée à l'Ordre que: « parmi de nombreuses pièces de comptabilité et une grande quantité de lettres venant de tous les points de la France » qui ont été saisies chez M. Mansard, on a saisi cinq ou six brouillons de procès-verbaux d'un comité de comptabilité, présidé par M. Rouher. L'existence de ce comité, dit M. Mansard, destiné à recueillir et à gérer les fonds résultant des sacrifices communs que s'imposent les partisans de l'appel au peuple, remonte à près de trois ans et n'est d'ailleurs un secret pour personne. M. Thiers le connaissait. M. le duc de Broglie n'a pas pu l'ignorer; il se réunit deux fois par semaine chez M. Rouher et les membres qui le composent s'y rendent sans qu'aucun d'eux ait jamais eu la pensée de se cacher. Si, ce que je souhaite, ces procès-verbaux sont publiés, il suffira de les parcourir pour être édifié sur le degré d'importance qu'il convient de leur donner, quelle que soit la haute situation que chacun des membres de ce comité occupe dans le parti impérialiste. En tête de chacun de ces procès-verbaux, figurent les noms des membres assistant aux séances. C'est ainsi qu'on y pourra lire ceux de MM. le duc de Padoue, le duc de Cambacérés, le comte de Casabianca, le général comte de Palikao, le baron Eclachseriaux; Pinard, Henri Chevreau, Levert, Gavini, Grandperret, Piétri, etc. »

Le même journal dit que de nouvelles perquisitions ont eu lieu hier soir chez MM. Le Voyer, négociant, rue de Bourgogne, 24, et chez M. Rouffie, ancien brigadier à la préfecture de police, rue Chanoinesse, 22.

— La Presse assure que les perquisitions faites hier chez M. Banny, administrateur de l'Ordre ont amené la saisie de la liste des journaux bonapartistes de province subventionnés par l'impératrice.

— Le Monde explique ainsi la perquisition opérée hier chez M. de Saint-Chéron et qui, d'après ce journal, n'aurait pas de caractère politique. Cette perquisition, ajoute le Monde, est d'un caractère exclusivement administratif, et elle a été opérée dans les bureaux de toutes les correspondances, soit monarchiques ou républicaines. Le parquet a voulu seulement s'enquérir si les correspondances étaient adressées à des journaux ou à des abonnés. Dans ce dernier cas, les correspondances se trouveraient dans une situation illégale, et les directeurs seraient passibles d'une amende comme ne s'étant pas conformés à la loi qui régit les cautionnements.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

M. MARTEL, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du samedi 27 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 45.

La lecture du procès-verbal n'a donné lieu à aucun incident.

Le président donne lecture d'une lettre qui l'informe de la mort de M. Viox, député de Meurthe-et-Moselle.

M. Martel se fait l'interprète des regrets que M. Viox laisse dans l'Assemblée.

Il est procédé au tirage au sort de la députation qui sera chargée de représenter l'Assemblée nationale au service funèbre qui aura lieu à Versailles.

L'Assemblée passe à la deuxième délibération sur la proposition de MM. Savoye et consorts, tendant à rendre les maires susceptibles d'hypothèques.

M. A. Dupont, rapporteur, développe la portée et l'économie du projet.

L'orateur expose que l'hypothèque maritime permettra à nos armateurs de lutter plus avantageusement contre la concurrence étrangère.

M. A. Dupont fait remarquer que les nations voisines possèdent déjà cet important instrument de crédit et insiste pour que la France l'acquiesse également.

M. Sébert combat le projet comme étant d'une application difficile et dangereuse.

L'orateur conclut au renvoi du projet au conseil d'Etat.

Le ministre du commerce appuie le projet au nom du gouvernement et invite l'Assemblée à passer à la discussion des articles.

M. Sébert insiste pour le renvoi au conseil d'Etat.

M. Dupont s'oppose à ce renvoi.

La proposition de renvoi est rejetée, et l'Assemblée passe à la discussion des articles.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, M. Sébert demande que le débiteur puisse demeurer détenteur du gage.

M. Dupont combat cet amendement comme antijuridique.

L'amendement Sébert est rejeté et l'art. 1<sup>er</sup> est adopté.

Sur l'art. 2, M. Sébert demande que l'hypothèque maritime soit acceptée du droit proportionnel d'enregistrement.

Le ministre du commerce combat cet amendement, qui est rejeté.

Les articles 2 à 9 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

Il est déposé une proposition tendant à la levée de l'état de siège dans la Haute-Vienne.

La séance est levée à 5 h. 55.

La commission du budget a adopté par 12 voix contre 9 la proposition Wolowski, tendant à réduire de 40 millions l'amortissement de la banque. Elle a chargé M. Wolowski de faire le rapport.

La sous-commission de réorganisation de l'armée a décidé que tous les sous-officiers après 15 ans de service, auront droit à une pension de 250 fr. et en outre à une place dans une des grandes administrations de l'Etat.

La commission relative à la liberté de l'enseignement supérieur a entendu hier M. de Cumont. M. le ministre de l'instruction publique s'est prononcé contre la liberté absolue des cours; mais il accepte la collation des grades par les universités.

### Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 29 JUIN 1874.

— 3 —

### ZINGARA.

II. MONSIEUR MATHIAS.

En achevant cette espèce de récit télégraphique, le pauvre garçon avait des larmes dans les yeux et dans toute sa personne comme l'impatience du deuil. C'était un petit homme brun, sec, nerveux, sans cesse en mouvement. Il avait l'allure, le regard et même, à cause de sa chevelure crépue qui lui retombait jusqu'aux épaules, le museau d'un bon chien de garde.

Son maître formait contraste. Figurez-vous un digne bourgeois, calme, rondlet, placide, en qui tout respirait la saine expérience de la vie, la droiture et la douceur. Mais il ne fallait pas trop s'y fier! Son sourire, ses yeux avaient parfois une indéfinissable expression de sagacité, de raillerie, qui déconcertait les gens. M. Mathias n'était pas de ceux qu'on prend pour dupes. Il semblait lire au fond des consciences et se moquer *in petto* des vaniteux et des imposteurs. Si c'était lui qui, par hasard, ouvrait la grille à quelque malingreux, il n'avait qu'à le regarder d'une certaine façon pour que le drôle aussitôt balbutât, tout interloqué. Puis il lui disait: « Tu

n'es pas aveugle, » ou bien: « Tu n'es pas infirme... Ne mentie plus... Voilà de quoi te racheter un outil... travail-le!... » Et l'autre s'en allait merveilleusement guéri par cette sermonce, accompagnée d'un écu.

Un jour que, rue Saint-Martin, des chevaux s'étaient emportés, M. Mathias, au risque de sa vie, les arrêta. Une autre fois, dans un incendie, il avait arraché aux flammes une malheureuse paralysique à laquelle arriver semblait impossible. Plus tard enfin, lors d'une attaque nocturne, devant sa demeure, seul et n'ayant pour arme qu'un bâton, il avait mis en fuite toute une bande de malfaiteurs acharnés contre l'un de ses voisins, dont il sera parlé bientôt.

Tout ce que nous voulons établir maintenant, c'est que le bonhomme Mathias savait, à l'occasion, montrer une présence d'esprit, une force, une agilité, une bravoure peu communes.

Le dimanche, lorsqu'en toilette il se rendait à l'église, les commerçants d'alentour, en le regardant passer, se disaient: « Eh! eh! c'est encore un bel homme, et qui ne reste veuf que parce qu'il le veut bien! » Rien n'était plus réel. M. Mathias ne voulait que se consacrer à son fils.

Il s'était complu à guider ses premiers pas. Dès que l'enfant fut en âge de le comprendre, il lui répétait souvent: « Henri, mon cher Henriot, je t'aime pour deux... Je suis à la fois ton père et ta mère! » Et leurs larmes se mêlaient

en causant de celle qui n'était plus. Rien de touchant comme l'affection qu'ils avaient l'un pour l'autre. Hormis Gertrude et Piriou, jamais personne entre eux. Le père se refit, pour ainsi dire, une seconde enfance afin d'être le camarade de son cher bambin. Plus tard, il avait été son unique professeur. Aussi, comme l'élève profita! Un charmant enfant, d'ailleurs, et que tout le monde adorait. Sa mine ouverte et son vif esprit lui méritaient le surnom de L'Eveillé. Il apprit, non-seulement le latin, mais encore les arts d'agrément, l'écriture, la botanique, car M. Mathias savait tout cela. Un amateur d'horticulture. Son fils et son jardin, c'était tout son bonheur, c'était toute sa vie!

Cependant, il paraissait avoir conservé de mystérieuses relations avec le monde extérieur. Souvent il sortait vers le soir, et pour ne rentrer que très avant dans la nuit. La nuit encore, des hommes aux allures singulières se glissaient furtivement dans la ruelle, frappaient au volet d'une certaine façon et disparaissaient par une petite porte spécialement attribuée à leurs visites. Quelques superstitieux prétendaient même que cette secrète issue livrait passage à des êtres fantastiques, sorciers ou démons, si ce n'était au diable lui-même.

Assurément, il se passait dans la maison de la rue du Vert-Bois quelque chose d'inexplicable, quelque chose d'étrange. On avait encore remarqué que M.

Mathias faisait parfois d'assez longues absences durant lesquelles le jeune Henriot restait à la maison, ou du moins ne s'en éloignait qu'avec l'escorte de Piriou. Les rues de Paris n'étaient pas sûres, dans ce temps-là, même pour les enfants. Sans cesse on paillait d'enfants volés, disparus. Mais notre gentil L'Eveillé n'avait rien à craindre; son fidèle chien de garde était toujours là, sur ses talons, l'œil au guet et montrant les dents.

Nous avons dit que M. Mathias ne frayait avec personne des environs. Il avait fait une exception, cependant, en faveur de ce voisin si bravement défendu par lui contre des rôdeurs nocturnes. C'était un personnage très connu, Dominique Biancollelli, le célèbre arlequin de la comédie italienne. Excellent homme, d'ailleurs, et père de famille aussi. Les deux maisons se touchaient; un mur mitoyen séparait les deux jardins. Dominique avait un fils et une fille; celle-ci plus jeune de trois ans, celui-là de trois ans plus âgé qu'Henriot. Les enfants s'étaient liés, mais les pères se voyaient peu. L'Eveillé pouvait avoir d'autres amis, Mathias n'en avait qu'un seul, son cher L'Eveillé.

Il allait atteindre ses dix-huit ans, mais il en paraissait davantage. Ce beau garçon, svelte et fort, réunissait en lui tout ce qui fait le charme de la jeunesse. De plus, une sorte de distinction naturelle. On eût dit un gentilhomme. Hélas! c'était parmi ceux-là que,

depuis un temps, les ravisseurs, les meurtriers encore inconnus choisissaient leurs victimes. Aussi la surveillance du père ne s'était pas relâchée, bien au contraire.

Cependant il avait dû partir, et, selon toute probabilité, pour un lointain voyage, car deux mois s'étaient écoulés sans que rien encore annonçât son retour. Une aussi longue séparation ne pouvait avoir été motivée que par de graves intérêts, un impérieux devoir.

Le soir de ce même jour où les trois dames noires avaient été reçues à Versailles, deux cavaliers, tout poudreux, s'arrêtèrent devant la maisonnette de la rue du Vert-Bois. L'un d'eux, s'empressant de mettre pied à terre, courut sonner à la grille, après avoir jeté les guides à son compagnon, qui rebroussa chemin.

Gertrude vint ouvrir.

— Jésus-Maria!... fit-elle à la vue de l'arrivant, c'est notre maître!

— Mon fils?... interroga tout aussitôt le père.

— Réjouissant à voir et tout plein de promesses comme cette douce journée de mai! répondit la Bretonne.

— Où donc est-il?

— Au théâtre.

— Lequel?

— Ah! je ne sais point.

— Appelle Piriou...

— Mais Piriou a suivi son jeune maître, comme toujours. Un vrai gardien, oui-dà!

M. Mathias venait d'entrer dans la